

Repères & Analyses

Études

Direction régionale
Nord - Pas de Calais



Réforme du statut fiscal, et après ? Des opportunités toujours présentes

La réforme fiscale pour les travailleurs transfrontaliers transforme les enjeux de mobilité. Le régime dérogatoire reste en vigueur jusqu'en 2033 pour les travailleurs déjà en poste et habitant en zone frontalière française. En revanche, les nouveaux travailleurs commençant un contrat au 1^{er} janvier 2012 n'en bénéficieront plus, à l'exception des salariés dits « travailleurs frontaliers saisonniers »¹. Les travailleurs résidant en zone frontalière belge profiteront quant à eux du nouveau régime fiscal de façon rétroactive depuis le 1^{er} janvier 2007. Jusqu'alors plus favorable aux travailleurs français exerçant leur activité professionnelle en Belgique, la nouvelle convention rétablit un certain équilibre. Les opportunités de travail en Belgique restent intéressantes pour les français. Les salaires plus élevés en Belgique permettent d'espérer des salaires comparables, après imposition, à ceux pratiqués en France.

Si le régime fiscal aura vraisemblablement un impact important sur les flux de travailleurs, le critère fiscal n'est pas le seul à prendre en compte dans le choix d'être employé de l'autre côté de la frontière. L'offre et la demande d'emploi étant différentes dans les deux pays, les opportunités d'emploi restent présentes.

De 1970 à 1990, les flux de main-d'œuvre de la Belgique vers la France étaient majoritaires. Depuis, la tendance s'est inversée. Actuellement, les flux se font principalement de la France vers la Belgique. En juin 2010, 36 695 résidents français traversaient la frontière belge pour aller travailler.

Concernant les travailleurs de la région Nord - Pas de Calais, ils étaient en 2006, quelques 20 000 à travailler en Belgique. Ils proviennent à plus de 90% de six zones d'emploi : Roubaix-Tourcoing (un tiers), la Sambre-Avesnois (18%), le Valenciennois (15%), Lille (13%), Dunkerque et la Flandre Lys (14%). 57% d'entre eux viennent travailler dans la province du Hainaut, 32% en Flandre Occidentale et 11% dans d'autres provinces de Belgique².

En règle générale, les frontaliers qui franchissent la frontière pour travailler en Belgique sont surtout des hommes (76% d'entre eux) et ont pour la plupart entre 30 et 49 ans (59% d'entre eux). Ils sont en majorité de nationalité française (83%) mais certains belges habitent en France pour pouvoir bénéficier du régime dérogatoire (13% des frontaliers habitant dans le Nord - Pas de Calais). Ils sont principalement employés en contrat à durée indéterminée (81% d'entre eux) et travaillent en grande majorité à temps plein (91%).

Six travailleurs frontaliers sur dix ont un statut d'ouvrier, qu'il soit qualifié ou non, et près d'un tiers ont un statut d'employé.

L'INSEE a caractérisé les principales zones de résidence et de travail des frontaliers du Nord - Pas de Calais selon les variables socio-

économiques des travailleurs frontaliers des zones considérées.

Ainsi, dans les zones d'habitation de Valenciennes et de la Sambre-Avesnois, les femmes sont surreprésentées parmi les diplômés du supérieur. Elles y exercent souvent, des emplois de cadres dans les services, dans le Hainaut, et en particulier dans les arrondissements de Mons et Tournai où les entreprises sont surtout spécialisées dans la santé et l'action sociale, activités fortement féminisées.

Arrivant de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, les frontaliers s'orientent davantage vers les Flandres caractérisées par un fort emploi industriel.

Les travailleurs frontaliers venant de Lille travaillent particulièrement dans les provinces du Hainaut où la part des emplois dans les services est plus importante. Ils sont 20% à exercer une fonction de cadre alors que cette catégorie ne représente que 9% des travailleurs frontaliers de la région.

Les ouvriers sont quant à eux surreprésentés parmi les frontaliers issus des zones d'emploi de Lens-Hénin, Béthune-Bruay ou Roubaix-Tourcoing. Enfin, les frontaliers venant de Dunkerque sont situés à proximité de Furnes, arrondissement localisé en Flandre occidentale qui est néanmoins moins tourné vers l'industrie que les autres arrondissements des Flandres.

Les services y sont davantage représentés et notamment le tourisme étant donné la présence de la station balnéaire « De Panne ». Parmi les frontaliers résidant à Dunkerque, les femmes, les jeunes, les personnes travaillant en intérim, à temps partiel et dans les services sont surreprésentés.

¹ La notion de « travailleur frontalier saisonnier » est restrictive. Introduite par l'avenant à la convention fiscale franco-belge du 12/12/2008, elle est commentée notamment dans les circulaires n°AAF/2008-0408 (AAF 17/2009) dd. 17/12/2009 et n° CI.R9.F/608.871 (AG Fisc n° 17/2011) dd. 21/03/2011.

² Source : INSEE, recensement de la population 2006, INAMI in Supplément aux pages de Profils N° 65 de novembre 2009 : « L'emploi frontalier vers la Belgique progresse et se diversifie ».

Les flux de travailleurs de la Belgique vers la France sont beaucoup moins importants. Ils concernaient seulement 6 100 personnes en juin 2010. Parmi eux, l'immense majorité provient de la Province du Hainaut (76%) et dans une moindre mesure de Flandre occidentale (13%).

Un impact qui restera limité pour les résidents du Nord - Pas de Calais

Plus de huit travailleurs sur dix résidant en Nord - Pas de Calais et travaillant en Belgique étaient embauchés en CDI en 2006. Dès lors, l'impact du nouvel avenant sera limité aux personnes embauchées en CDD ou en contrat intérimaire. Les salariés en CDI, s'ils restent en poste et continuent de respecter les critères du régime dérogatoire, pourront en effet bénéficier des avantages de l'ancien régime fiscal jusqu'au 31 décembre 2033.

Le CDI reste le contrat de travail majoritaire dans les deux régions. Toutefois des différences apparaissent entre arrondissements.

En Flandre occidentale, Courtrai, Roulers et Tielt sont les trois arrondissements où ce contrat est surreprésenté. Dans le Hainaut, il est surreprésenté à Ath, Soignies et Thuin.

Les deux régions belges n'adaptent pas leurs besoins en main-d'œuvre de la même façon. En Flandre occidentale, région à forte composante industrielle (hormis Furnes où le tourisme tient une place importante), l'intérim y est très présent, notamment dans les arrondissements de Ypres, Roulers, Tielt et Furnes. Dans le Hainaut, plus fortement tertiairisé, les CDD sont privilégiés pour faire face aux fluctuations du marché du travail. Ce type de contrat est surreprésenté dans trois arrondissements du Hainaut : Mons, Charleroi et Tournai.

En conséquence, trois zones d'emploi du Nord - Pas de Calais seront probablement directement impactées par le changement de fiscalité du fait qu'un nombre important de travailleurs frontaliers habitant dans ces zones travaillent dans des arrondissements belges où l'intérim ou le CDD sont surreprésentés : la zone d'emploi de Dunkerque, la Sambre-Avesnois et la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing. Dunkerque semble une zone stratégique du fait de son taux élevé de travailleurs en intérim travaillant dans l'arrondissement de Ypres et de Furnes, arrondissement où les fonctions d'employés sont surreprésentés. Les travailleurs de Mons et de Charleroi proviennent en grande partie de Sambre-Avesnois, deux arrondissements belges où la part des CDD est importante (11%). Enfin, sept travailleurs frontaliers à Mouscron sur dix proviennent de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing. La part des CDD chez les frontaliers travaillant dans cet arrondissement est là aussi de 11%.

Point sur la convention fiscale franco-belge

Depuis 1964 la législation fiscale permettait aux résidents de la zone frontalière (vingt kilomètres à vol d'oiseau de part et d'autre de la frontière) de payer l'impôt sur le revenu dans le pays de son domicile et non dans celui de son lieu de travail. Cette exception fiscale était jusqu'alors très favorable aux frontaliers résidant en France, puisqu'ils cumulaient les avantages d'une imposition sur le revenu moins lourde qu'en Belgique ; de charges sociales (retenues sur salaire) moins élevées qu'en France et d'une grille de salaire généralement plus élevée qu'en France.

Elle l'était beaucoup moins pour les résidents belges travaillant du côté français. En effet, les frontaliers belges payaient leur impôt sur le revenu en Belgique, où le taux de prélèvement est plus élevé qu'en France et réglait des cotisations sociales (retenues sur salaire) plus élevées.

L'avenant du 12/12/2008 a supprimé cette exception fiscale. Les résidents belges qui travaillent en France sont désormais imposés en France, et ce, de façon rétroactive depuis le 1^{er} janvier 2007. Pour les frontaliers français, les effets de cette réforme fiscale se feront sentir, pour l'essentiel, à partir du 1^{er} janvier 2012, date à partir de laquelle un salarié résidant dans la zone frontalière française travaillant dans la zone frontalière Belge devra payer ses impôts en Belgique. Toutefois, les frontaliers ayant au 31 décembre 2011 droit au régime dérogatoire conserveront leur statut fiscal de frontalier pour une période de 22 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour autant qu'ils maintiennent leur foyer permanent en zone frontalière française, qu'ils continuent à exercer leur activité salariée en zone frontalière belge et qu'ils ne sortent pas plus de 30 jours par année civile de la zone frontalière dans l'exercice de leur activité. Par ailleurs l'avenant introduit la notion de « travailleur frontalier saisonnier » : il s'agit d'un travailleur qui a son seul foyer d'habitation dans la zone frontalière française et qui exerce dans la zone frontalière belge une activité salariée dont la durée est limitée à une partie de l'année, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que le travailleur est recruté à titre de personnel de renfort (intérimaire) à certaines époques de l'année. La durée de l'activité dans la zone frontalière belge ne peut excéder 90 jours prestés par année civile. Les rémunérations perçues au titre de cette activité sont exclusivement imposables en France à condition que, dans le cadre de cette activité, le nombre de jours de sorties de la zone frontalière n'excède pas 15% du nombre de jours prestés au cours de l'année considérée.

Enfin, l'avenant introduit une exception à l'application du nouveau régime pour les personnes ayant perdu leur emploi dans la zone frontalière belge au 31 décembre 2011. Ces personnes, sans emploi à la date du 31 décembre 2011, et qui pourront justifier d'au moins trois mois d'activité dans la zone frontalière belge au cours de l'année 2011 dans les conditions leur permettant de bénéficier du régime frontalier, seront également susceptibles de bénéficier du régime frontalier si elles retrouvent par la suite un emploi dans la zone frontalière belge³.

Déjà touchés par un chômage important (12% dans la zone d'emploi de Dunkerque au 4^e trimestre 2011, de 14,7% dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing et de 16,6% en Sambre-Avesnois), ces territoires risquent d'être un peu plus fragilisés par le changement de fiscalité.

S'il est probable que l'intérêt financier à travailler en Belgique sera réduit, et dès lors, que la recherche d'emploi en Belgique pourra être affaiblie, les opportunités d'emploi en Belgique resteront en revanche bien réelles. Chaque territoire possède ses propres spécificités. Le Hainaut, la Flandre occidentale et le Nord - Pas de Calais recherchent des profils différents et leurs difficultés de recrutement ne portent pas nécessairement sur les mêmes métiers.

Des fonctions critiques dans les trois territoires

Certains métiers sont évalués comme « fonctions critiques » dans les territoires

frontaliers franco-belges. Par fonction critique il faut entendre tout métier pour lequel les besoins sont existants (nombre certain d'offres d'emploi), dont le taux de satisfaction des offres est inférieur à la moyenne et dont la durée de satisfaction des offres est supérieure à la moyenne.

Le rapprochement des fonctions critiques sur les trois territoires permet de dresser un portrait géographique des métiers en tension, certains métiers étant en tension dans plusieurs territoires⁴. Dès lors qu'un métier est en tension dans l'une des régions et non dans une autre, celui-ci, s'il est accompagné d'une demande d'emploi importante dans le territoire adjacent, peut se révéler être une opportunité d'emploi pour les habitants du territoire voisin.

En mai 2011, 42 600 demandeurs d'emploi du Nord - Pas de Calais recherchaient un des métiers en tension situés en zone belge. Une partie de cette demande pourrait être satisfaite de l'autre côté de la frontière. Les postes en Flandre occidentale

³ Cf. avenant à la convention entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signé le 12 décembre 2008 à Bruxelles.

⁴ Cf. schéma 1

attireront davantage les habitants des bassins de Dunkerque, de Flandre Lys et du Versant Nord-Est Roubaix-Tourcoing. Quant aux demandeurs d'emploi des bassins de Lille, Douai, Valenciennes et de la Sambre-Avesnois, ils se tourneront essentiellement vers la Wallonie. Les métiers de la manutention et du magasinage sont fortement recherchés par les demandeurs d'emploi alors que ces métiers sont en tension en Flandre occidentale. Le bassin d'emploi du Versant Nord-Est Roubaix-Tourcoing, proche de cette zone, concentre à lui seul 70% de cette demande.

En considérant les critères relatifs aux tensions sur le marché du travail, à la demande d'emploi et aux contraintes inhérentes aux zones géographiques (barrière de la langue, distance), les trois zones offrent des opportunités bien spécifiques.

En Wallonie, la demande est forte dans les métiers du tertiaire

Les métiers de bouche (préparateur en boulangerie, préparateur en pâtisserie-confiserie), de l'hôtellerie restauration (chef de cuisine, cuisinier, employé de café, bar-brasserie, service en restauration, réceptionniste hôtel), de la santé (infirmier, opticien, pharmacien), et de la vente (cadre de gestion ventes, cadre technico-commercial) sont des métiers sur lesquels des opportunités d'emploi sont présentes en Wallonie (cf. schéma 1 de l'annexe).

Ces métiers sont soit en pénurie, soit considérés comme étant critiques, c'est-à-dire présentant des difficultés de recrutement et présentant une demande d'emploi importante dans les zones d'emploi frontalières en Nord - Pas de Calais.

Des opportunités sur des métiers d'ouvriers en Flandre occidentale

Région fortement industrialisée, la Flandre occidentale offre des opportunités d'emploi sur des métiers ouvriers. Il n'est pas indispensable de parler flamand pour pouvoir être recruté dans cette région sur des fonctions ouvrières. En 2011, 24% des établissements envisageaient de recruter pour un total de 14 680 projets de recrutements⁵. Les difficultés de recrutement sont réelles, 60% des projets étant jugés difficiles (33% dans le Nord - Pas de Calais). L'industrie y est fortement implantée (16% des projets) et offre des perspectives d'emploi surtout dans la métallurgie et les équipements électriques et électroniques. Les métiers en tension dans cette région sont assez variés allant des métiers du bâtiment (plâtrier, maçon) à des métiers du magasinage et de la manutention des charges en passant par des postes dans le secteur de l'électricité. Le métier de chauffeur-poids lourd peut occasionner des opportunités d'emploi dans cette zone, même si celles-ci restent limitées par l'important besoin de recrutements en Nord - Pas de Calais,

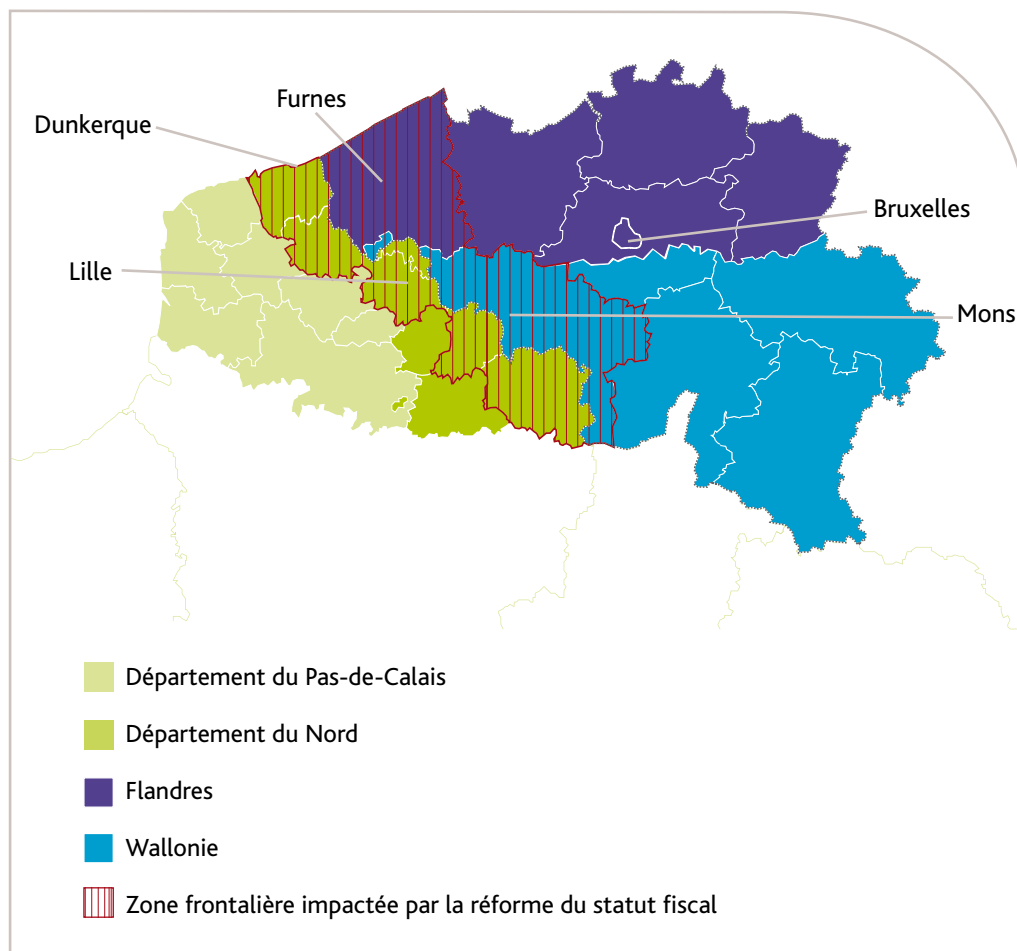
l'enquête Besoins en Main-d'Oeuvre en région Nord - Pas de Calais ayant révélé des difficultés de recrutements sur ce métier en Nord - Pas de Calais.

Le Nord - Pas de Calais offre des perspectives d'emploi dans des métiers variés demandant des qualifications hétérogènes allant de l'ouvrier au cadre

Si économiquement, la convention fiscale a encouragé l'emploi frontalier en Belgique, les opportunités d'emploi dans le Nord - Pas de Calais ne sont pas à négliger pour les résidents belges. Cette région offre des opportunités dans le management (management et ingénierie d'affaire, management de rayon, management de magasin de détail, management du personnel de cuisine, management et ingénierie de production) mais aussi dans des métiers plus manuels pouvant attirer des ouvriers et techniciens (câblage électrique et électromécanique, chaudronnier-tôlier, conception et dessin de produits électriques et électroniques).

Au vu de ces éléments, le changement de fiscalité risque fort d'impacter le marché de l'emploi des deux côtés de la frontière. Jusqu'au 31 décembre 2011, signer un contrat en zone belge frontalière pour un résident en zone frontalière française reste très avantageux.

⁵ Cf. enquête Besoins en Main-d'Oeuvre transfrontalière 2011 sur le site www.pole-analyse-emploi.fr



Au-delà des opportunités, d'autres critères de recrutement sont à prendre en compte : qualifications ou diplômes requis, etc. Pour plus d'informations : www.ciep.fr/enic-naricfr/professions-reglementees.php

Au-delà de cette date, les avantages financiers à travailler en Belgique seront moindres mais les opportunités d'emploi seront toujours existantes et les différences de salaires entre la France et la Belgique permettront d'obtenir des salaires nets comparables à ceux obtenus en France après imposition.

Travailler en Belgique doit donc rester une option envisageable. La nouvelle convention fiscale risque fort d'augmenter les flux de travailleurs belges dans la région Nord - Pas de Calais.

A l'heure actuelle, il est difficile de donner une estimation des futurs flux de travailleurs. Plusieurs éléments peuvent avoir un impact sur ceux-ci : la médiatisation de cette nouvelle convention, l'ampleur de l'information délivrée sur les opportunités d'emploi des deux côtés de la frontière, les salaires proposés, les actions de formation, les actions en faveur de la mobilité transfrontalière, etc.

Dans un contexte où la demande d'emploi est importante de chaque côté de la frontière (12,7% de chômage dans le Nord - Pas de Calais, 11,7% en Wallonie et 4,2% en Flandre au quatrième trimestre 2010), les différents apports en main-d'œuvre de part et d'autre des frontières ne doivent pas être négligés.

Le forum de l'Eurométropole



L'Eurométropole est un groupement rassemblant trois territoires : Lille - Kortrijk - Tournai. Unique en son genre, il a pour but d'effacer les frontières entre ces espaces et de créer une réelle métropole transfrontalière.

Dans le cadre d'un projet Interreg IV, Pôle emploi Nord - Pas de Calais, le VDAB, le Forem et UNIZO se sont engagés à faire converger les marchés du travail du Nord - Pas de Calais, de la Flandre Occidentale et du Hainaut Belge en :

- intégrant le transfrontalier dans leur stratégie ;
- échangeant sur les bonnes pratiques ;
- réalisant des actions de communication significatives ;
- impulsant et en réalisant des séminaires sur des thématiques précises avec des partenaires tel que le Groupement Européen de Coopération Territoriale Lille-Kortrijk-Tournai ;
- tenant chaque année un Forum de l'Emploi transfrontalier.

La 5^e édition du Forum de l'emploi s'est déroulée le 22 septembre 2011, à Tournai. 92 entreprises se sont rassemblées et ont proposé aux 5 760 visiteurs plus de 1 500 postes de travail dans des secteurs d'activité très variés : construction, économie sociale et solidaire, industrie alimentaire, industrie technologique, santé, etc.

Outre les recrutements réalisés ou à venir, cette manifestation a permis aux visiteurs d'obtenir des réponses sur toute question relative à la formation, à l'insertion, aux métiers recherchés de part et d'autre de la frontière, et sur le statut du travailleur frontalier.

La prochaine édition est prévue en novembre 2012 à Lille.



MÉTHODOLOGIE

L'analyse s'appuie sur deux études et des données statistiques. Les flux frontaliers de la France vers la Belgique ont pu être appréhendés à travers l'étude du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation et une étude de l'INSEE. Des données statistiques provenant de l'INAMI, du VDAB et du Forem ont permis d'étudier les opportunités d'emploi du marché belge. L'enquête BMO région Flandre belge frontalière, réalisée annuellement par Pôle emploi Nord - Pas de Calais, est venue en appui. L'analyse prend donc en compte les situations de l'emploi de l'ensemble de la zone frontalière, côté belge et côté français, en comparant la demande d'emploi et les fonctions critiques de ces deux zones.

Pour en savoir plus

- Pôle emploi Nord - Pas de Calais, « Projets de recrutements des entreprises flamandes, Focus sur la zone frontalière de la Flandre à la région Nord - Pas de Calais », juin 2011
- Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF), « Les résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale : Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Quels emplois occupent-ils ? », mars 2011
- Danièle Lavenseau, Jérôme Fabre, Nathalie Bétremieux, « L'emploi frontalier vers la Belgique progresse et se diversifie », *Pages de profils*, n°65, Insee Nord - Pas de Calais, décembre 2009/12.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur www.pole-analyse-emploi.fr

Directeur de la publication :
Karim KHETIB

Directrice de la rédaction :
Virginie VETTIVEL, Etudes, veille et prospective

Rédaction :
Elsa CONTON

Réalisation :
Service communication

Schéma 1 : opportunités d'emploi en zone frontalière franco-belge⁶

Pour la lecture du schéma, voir la légende en page B

Achats
Assistance de direction d'hôtel-restaurant
Chaudronnerie - tôleterie
Nord - Pas de Calais
Contrôle de gestion
Coordination de services médicaux ou paramédicaux
Encadrement technique en insertion professionnelle
Formation professionnelle
Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises
Intervention technique en gestion industrielle et logistique

Ajustement et montage de fabrication
Conduite de grue
Construction en béton
Ergothérapie
Intervention technique d'exploitation logistique
Management de magasin de détail
Management du personnel de cuisine
Management et ingénierie de production
Relation commerciale auprès de particuliers

Conduite de travaux du BTP
Direction de chantier du BTP
Relation commerciale grands comptes et entreprises
Relation technico-commerciale
Transaction immobilière

Dessin ETP
Études et développement informatique
Ingénierie et études du BTP
Installation et maintenance d'automatismes
Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air
Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles
Maintenance électrique
Management et ingénierie industrielle
Management de cuisine
Sous infirmiers généralistes
Soudage manuel

Animation activités sportives
Cadre Tech. Contrôle-qualité
Carrosserie
Chef de cuisine
Coiffure
Conception et dessin produits mécaniques
Conducteur d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières
Couvreur
Electricien du bâtiment
Employé(e) café, bar-brasserie
Infirmier

Cadre de gestion ventes
Cadre Tech. Commercial
Cadre Tech. Maintenance
Contrôle en électricité et électronique
Personnel administratif de la circulation internationale des marchandises
Plaquiste en agencements
Service en restauration

Wallonie

Abatteur
Accompagnateur EAP (Budget d'Assistance Personnelle)
Accompagnateur d'accueil d'enfants
Agent de gardiennage
Aipenteur - topographe
Câbleur-monteur en tableaux de distribution électrique
Chauffeur de poids lourd
Chef de travaux dans les ateliers sociaux et les entreprises de travail adapté
Comptable
Conception et dessin de produits électriques et électroniques
Conducteur autobus/autocar
Conducteur de chariot élévateur
Conducteur de train
Conducteur/conductrice de machines d'impression
Conducteur/conductrice de transport de particuliers
Conduite d'équipement d'usinage
Constructeur déchaufaudage
Construction de routes et voies
Consultant en intérieur
Déménageur
Éducateur
Employé au calcul de devis
Employé technique-administratif
Exploitation de systèmes de communication et de commandement
Gérant ou exploitant d'une filiale

Créateur-monteur
Installation d'équipements sanitaires et thermiques
Installation et maintenance télécoms et courants faibles
Instituteur enseignement pré-élémentaire et primaire
Instructeur auto-école (pratique)
Intervention technique en assemblage et bois
Intervention technique en études et développement électronique
Intervention technique en industries graphiques
Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Flandre occidentale

Jardiner aménagement et entretien de parcs et jardins
Kinésithérapeute
Maçonnerie (plâtrier, maçon)
Magasinier
Management assistant (Assistant de direction)
Marin de la navigation intérieure
Mécanicien-dentiste
Mécanicien automobile
Montage de structures métalliques
Monteur en appareils électromécaniques
Nettoyage de locaux
Nettoyeur de façade

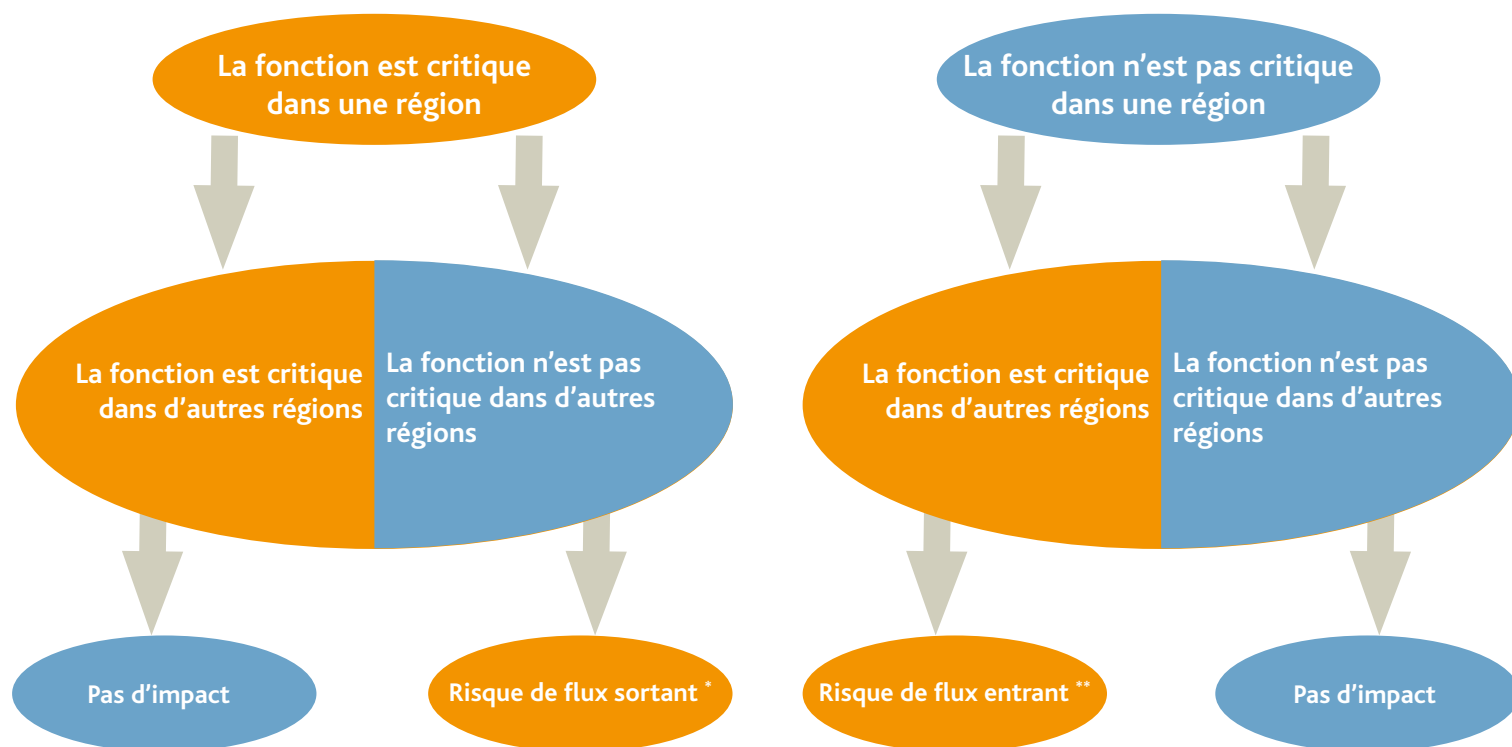
Opérateur de production en industrie alimentaire
Opérateur/généraliste en procédés chimiques des matières plastiques et du caoutchouc
Opératrice de machines à coudre (M/F)
Ouvrier dans l'agriculture/horticulture
Patronnier
Peintre industriel
Personnel d'étage
Pose de fermetures menuisées
Pose de revêtements rigides
Préparateur en produits de boucherie
Préparateur en produits de la pêche
Professeur enseignement secondaire
Réalisation de menuiserie bois et torneuillerie
Réceptionniste pour hôtel
Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs
Repasseur (M/F)
Soignant
Technicien - opérateur de production
Technicien image et/ou son
Téléphoniste centre d'appel (standarliste)
Télévendeur
Travailleur de pierre de taille
Urbaniste
Vendeur

⁶ Un métier est considéré comme présentant des opportunités d'emploi lorsqu'il est en tension et qu'il est accompagné d'une demande d'emploi dans les territoires adjacents.

Source : Le Forem, VDAB et Pôle emploi ; traitement des données : Pôle emploi

Opportunités pour...		opportunités d'emploi en ...		
		Nord - Pas de Calais	Wallonie	Flandre occidentale
Opportunités d'emploi pour les habitants du Nord - Pas de Calais en Belgique			✓	✓
				✓
			✓	
Opportunités d'emploi pour les habitants de Belgique dans le Nord - Pas de Calais		✓	✓	
		✓		✓
		✓		
Opportunités d'emploi sur les 3 territoires		✓	✓	✓

Figure 1 : impact des fonctions critiques sur les flux de travail



*: Flux de la région où le métier est en tension vers la région où le métier n'est pas en tension

** : Flux de la région où le métier n'est pas en tension vers la région où le métier est en tension